Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Document Unique

Commune de Prunelli-Di-Fiumorbo

Edition 2020-2021

CUMUNA di PRUNELLI di FIUM'ORBU

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Sommaire

Partie 1 : le document unique d'évaluation des risques professionnels 2
1. L'évaluation des risques professionnels (EvRP) 2
2. Obligation de l'employeur vis-à-vis du port des équipements 3
3. Obligations du salarié vis-à-vis du port des équipements 4
4. Les cotations 5
Partie 2 : Présentation de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu 7
Partie 3 : Description des postes 10
Partie 4 : Liste des familles de risques 13
Partie 5 : Recherche des risques 14
Partie 6 : Analyse des risques professionnels par secteurs d'activités 14
1. Personnel administratif 14
2. Personnel technique 25
3. Personnel des écoles (Atsem, animateurs ALSH, et agents de service) 31
Partie 7 : Plan d'action et proposition d'amélioration 37
1. Personnel administratif 37
2. Personnel technique 38
3. Personnel des écoles (Atsem, animateurs ALSH, et agents de service) 39
Partie 8 : Les conseils 40
1. Aménagement du bureau 40
2. Risque de chutes d'objets 42
3. Risque de chutes de plain-pied 43
4. Risque de chutes de hauteurs 44
5. Risque de manutention manuelle 44
6. Risque Covid-19 45
7. Risque chimique 46
Partie 9 : Numéros utiles 46
Partie 10 : Mise à jour du Document Unique 47

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 1 : le document unique d'évaluation des risques professionnels

1. L'évaluation des risques professionnels (EvRP)

Chaque employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. L'évaluation et la prévention des risques professionnels permettent de prévenir les accidents. L'ensemble des risques doit être ainsi formalisé dans un document unique (DU), encadré par plusieurs textes règlementaires (article L4121-1 et suivants du code du travail). Il doit non seulement évaluer le risque mais aussi le prévenir.

Le décret du 5 novembre 2001 (n° 2001-1016) prévoit la création obligatoire d'un "document relatif à l'évaluation des risques pour la santé, la sécurité des travailleurs". Ce décret introduit plusieurs dispositions dans le code du travail :

- l'article R4121-1 oblige à formaliser dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques ;
- l'article R4741-1 porte sur les sanctions pénales en cas de non-respect de l'article R4121-1
- l'article R. 4121-4 le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :
    - Des travailleurs ;
    - Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;
    - Des délégués du personnel ;
    - Du médecin du travail ;
    - Des agents de l'inspection du travail ;
    - Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
    - Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
    - Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-17 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-18 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.

La circulaire du 18 avril 2002 apporte quelques précisions car il n'existe pas de modèle type.

L'évaluation des risques est depuis longtemps intégrée dans le code du travail dans ses articles L4121-1 et suivants. La circulaire ne donne pas de définition mais des indications quant aux objectifs à atteindre permettant de préciser l'attente réglementaire.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Tout employeur est donc tenu d'élaborer et de tenir à jour (annuellement) un document recensant l'ensemble des risques dans l'entreprise, pour la santé et la sécurité du personnel.

Ce document doit nécessairement prendre la forme d'un support unique, dans un triple objectif de cohérence, de commodité et de traçabilité.

L'employeur a l'obligation d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs selon l'article L-4121-1. Il en découle l'obligation de procéder à l'évaluation des risques et de mettre en œuvre les principes généraux de la prévention des risques professionnels.

En cas d'absence de DU, l'employeur s'expose en vertu de la loi n°200-647 du 10 juillet 2000, à une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.

2. Obligation de l'employeur vis-à-vis du port des équipements

Le Code du travail établit plusieurs obligations concernant les équipements de protection individuelle. Selon l'article R4321-4, l'employeur doit veiller à l'utilisation effective des équipements de protection individuelle qu'il fournit par les employés et les former à leur utilisation.

L'article L4121-1 du Code du travail dispose également que l'employeur doit prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs :

- Prévention des risques professionnels ;
- Actions d'information et de formation ;
- Mise en place d'une organisation de moyens adaptés.

Il s'agit d'une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'elle doit aboutir à un résultat précis qui est la santé et la sécurité du travailleur. En contrepartie, l'employeur peut utiliser son pouvoir disciplinaire si ses subordonnés ne respectent pas leurs obligations.

Si l'employeur a manqué à son obligation de sécurité et qu'un accident du travail se produit ou qu'une maladie professionnelle du salarié est détectée :

- Il engage sa responsabilité civile ;
- Il peut également engager sa responsabilité pénale et être passible de sanctions pénales (amendes et peines d'emprisonnement).

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

3. Obligations du salarié vis-à-vis du port des équipements

L'absence de port d'un équipement de protection individuelle est une cause fréquente des accidents du travail.

Selon l'article L4122-1 du Code du travail, le travailleur a une obligation de sécurité, c'est-à-dire qu'il doit prendre soin de sa santé, de sa sécurité et de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Il s'agit d'une obligation de moyen, c'est-à-dire que l'employé est seulement tenu de fournir ses meilleurs efforts en fonction de la formation, des possibilités et des missions confiées par l'employeur. Il doit notamment :

- Utiliser correctement les outils, machines et matériels à sa disposition ;
- Porter les équipements de protection individuelle de manière conforme à leur utilité ;
- Alerter l'employeur en cas de risque.

Sous peine de sanction, il est interdit au personnel non habilité d'apporter des modifications ou d'effectuer directement des réparations sur des installations, appareils, machines ou matériels, ainsi que tout appareil de protection et dispositif de sécurité.

Tout agent ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations, les machines, dont il a la charge, ainsi que dans tout appareil de protection ou dispositif de sécurité, doit en informer immédiatement son chef de service et l'inscrire sur le registre prévu à cet effet.

Les agents ne doivent pas utiliser le matériel à d'autres fins que celles pour lesquelles il leur est confié, et notamment à des fins personnelles. Nul agent ne doit utiliser des machines, engins, appareils de protection, dispositif de sécurité dont il n'a pas la charge ou dans un but détourné de leur usage normal.

Si c'est le salarié qui a manqué à son obligation de sécurité. Il peut alors risquer :

- Des sanctions disciplinaires ;
- Un licenciement pour faute grave ;
- La perte de tout ou partie de l'indemnisation obtenue suite à l'accident ;
- Des sanctions pénales.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

4. Les cotations

L'opération d'évaluation des risques consiste, pour l'employeur, à établir un **« inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement »**. Pour cela une cotation des risques professionnels a été réalisé lors de la rédaction du DU.

Afin de réaliser cet inventaire il a été identifié dans un premier temps les dangers, c'est-à-dire les sources potentielles de dommage pour la santé des agents. Les risques sont cotés de la manière ci-dessous, en utilisant 4 niveaux pour la gravité et 6 niveaux pour la probabilité d'apparition.

Puis, dans un second temps, il a été effectué une analyse des risques, en observant quelles étaient les conditions d'exposition des agents à ces dangers.

Les risques ont été évalués par rapport à leur facteur de fréquence et de gravité :

Tableau 1 : Cotation des fréquences et des gravités

Gravité	1 : Lésion ou atteinte réversible sans acte médical
	2 : Lésion ou atteinte nécessitant un traitement médical
	3 : Lésion ou atteinte irréversible
	4 : Lésion ou atteinte mortellement grave
Fréquence	1 : Rare
	2 : Inhabituel, vu dans l'année
	3 : Occasionnel, vu au moins une fois dans le trimestre
	4 : Fréquent, tous les mois
	5 : Très fréquent, toutes les semaines
	6 : Continue, tous les jours

Ces données permettent de déduire la priorité du risque. Pour cela, un produit entre la fréquence et la gravité est réalisé pour obtenir une valeur. Cette valeur sera comparée au tableau d'analyse des risques ci-dessous :

Tableau 2 : Tableau d'analyse des risques

	Gravité			
Fréquence	1	2	3	4
	2	4	6	8
	3	6	9	12
	4	8	12	16
	5	10	15	20
	6	12	18	24

Pour être exhaustif dans l'évaluation, il est également important de noter les actions de prévention déjà existantes en face de chacune des activités et d'apprécier le niveau de maîtrise de chacune d'elles.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Voici une façon de quantifier la maîtrise du risque (M) en fonction des actions de prévention déjà en place :

Tableau 3 : Valeur du niveau de maitrise

M : niveau de maitrise	
Globalement maitrisé : risque isolé (port des EPI, EPC…)	0.05
Assez maitrisé : agent protégé (port des EPI aléatoire)	0.3
Peu maitrisé : risque signalé ou connu	0.7
Pas maitrisé	1

Suivant la présence de mesures de prévention ou suivant le niveau de maîtrise du risque, il est nécessaire de définir des actions de prévention. Ce risque résiduel permettra de conclure à un niveau de priorité. Ces différents niveaux de priorité aideront à planifier les actions à mettre en œuvre.

Tableau 4 : Niveau de risque résiduel et priorité

Niveau de risque résiduel et priorité	
RR ≥ 8	P1
3≤RR<8	P2
RR<3	P3

Le risque résiduel (RR) est calculé en multipliant la gravité par la fréquence par le niveau de maitrise, soit :

$$\mathbf{RR = F \times G \times M} \qquad \{1\}$$

Avec F la fréquence, G la gravité et M le niveau de maitrise.

Si la valeur obtenue correspond à une valeur :

- Supérieure ou égale à 8 : ***priorité 1 (rouge)*** ➔ risque prioritaire ;
- Comprise entre 3 (inclus) et 8 : ***priorité 2 (jaune)*** ➔ risque secondaire ;
- Inférieure à 3 : ***priorité 3 (vert)*** ➔ risque faible à surveiller.

La priorité du risque permet de déterminer la chronologie des mesures de protection/prévention à mettre en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 2 : Présentation de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu

La commune de Prunelli di Fium'Orbu, située sur la côte Orientale en Haute-Corse (Fig. 1), fait partie de la communauté de communes du Fium'Orbu-Castellu et du Parc Naturel Régional de Corse.

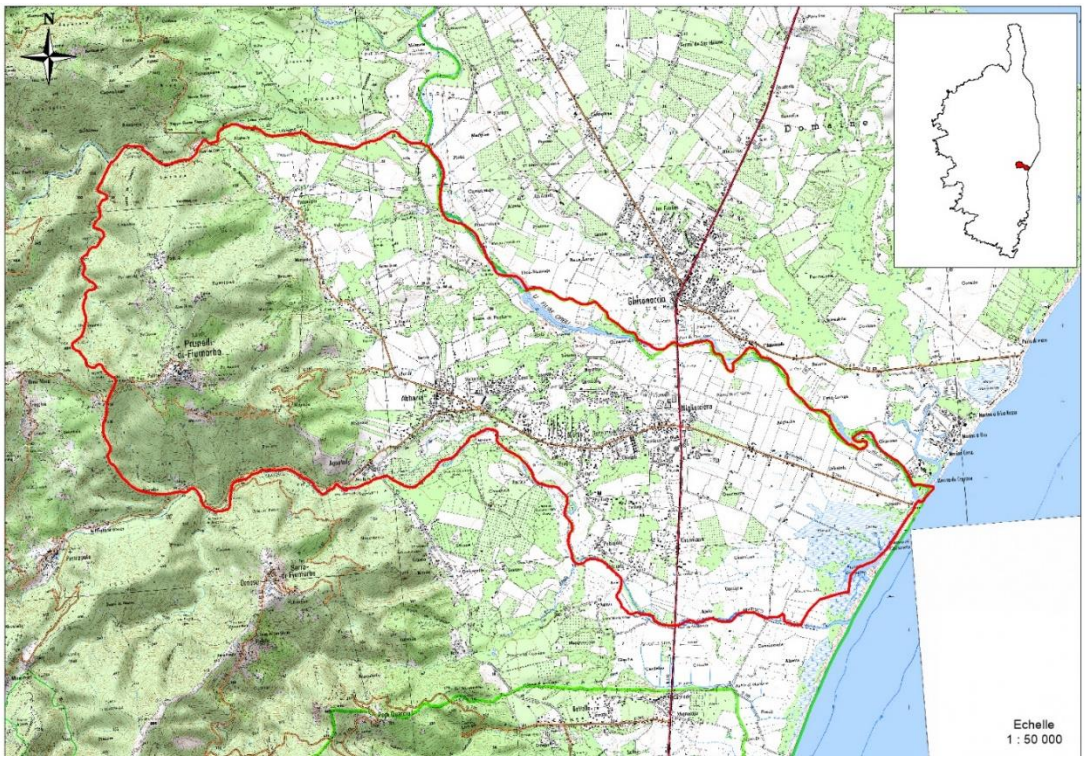

Figure 1 : Cartographie de la commune de Prunelli Di Fium'orbu

La commune regroupe environ 3660 habitants sur 37,5 Km² (Insee 2017), elle est composée d'unités paysagères variées et présente de forts contrastes d'occupation du sol. La façade maritime de la commune, longue de 2,5 Km, ne prend en réalité que quelques centaines de mètres de plage (Calzarellu) puis les limites administratives de la commune passe en arrière plage et englobe le marais de canna et l'étang de Gradugine, richesse biologique du territoire. Ce sont ensuite des espaces agricoles qui s'étendent sur 7 Km dans les terres entrecoupés d'une vaste zone urbanisée. Une zone artisanale s'est développée autour de l'axe routier principal puis des habitations autour. La partie la plus amont de la commune, qui intègre le village ancien, se retrouve dans un paysage forestier très fermé.

La commune est parcourue par de nombreux ruisseaux, affluents du Fium'Orbu et de l'Abatesco. La commune est divisée en quartiers principaux comme Migliacciaro, Morta, Abbazia, Agnatello et Casamozza. Autour de ces hameaux traditionnels se développent des lotissements modernes comme Querciolo ou encore Machiuncello, etc.

La commune compte une école primaire à Abbazia et une école maternelle Capanella. Elles reçoivent, aussi, les enfants des communes de montagnes limitrophes, victimes de l'exode rural et n'ayant plus assez d'enfants pour maintenir leurs écoles ouvertes.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Le Maire actuel est M. André Rocchi, la commune emploie 40 salariés répartis de la façon suivante :

- 16 personnes en administratif ;
- 8 personnes en technique ;
- 7 personnes pour les écoles ;
- 5 personnes pour l'ALSH ;
- 4 personnes pour la cantine.

Le personnel administratif travaille sur la mairie annexe (inaugurée en mai 2018) de la commune située à Migliacciaru, (adresse : Migliacciaru, BP 45, 20243 Prunelli-di-Fium'Orbu), la mairie est située au village.

L'école maternelle publique de Capanella est située sur la commune de Prunelli Di-Fium'Orbu au sein de l'académie de Corse. C'est un établissement qui a ouvert en 1994, en 2012, deux salles supplémentaires sont réalisées pour faire face à une croissance démographique notable sur la commune.

Actuellement, l'école maternelle de Capanella compte 6 classes réparties comme suit : une classe passerelle pour les enfants de 2 ans, une classe de petite section bilingue, une classe de moyenne section bilingue, une classe de grande section bilingue, une classe de petits-moyens et une classe de moyens-grands. Elle est située en Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Le Rôle de la commune est fondamental dans le soutien qu'elle entend apporter à l'école au quotidien et à l'éducation en général. C'est ainsi que l'école élémentaire de Prunelli di Fium'orbu bénéficie d'une attention particulière de la part de la municipalité. Elle bénéficie depuis quelques années de la mise en place d'un CEL (Contrat Educatif Local). Celui-ci permet de proposer aux enfants scolarisés sur la commune, des activités complémentaires à celles inscrites au programme de l'Education Nationale. C'est avec les volontés conjuguées de l'équipe enseignante, de la DDJJ (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), et, bien sûr, de la Mairie, que cet objectif a pu être réalisé. Les activités des 240 élèves de l'établissement sont prises en charge par la directrice de l'école. La mairie, quant à elle, coordonne les interventions d'animateurs agréés, qui viennent s'additionner, à l'équipe des enseignants. L'équipe d'animation de l'ALSH de Prunelli-di-Fium'Orbu accueille les enfants de 3 ans et demi à 12 ans tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'accueil se fait à la journée pendant toute l'année scolaire, et à la semaine en période de vacances. 50 places sont mises à dispositions de la population.

La municipalité de Prunelli di Fium'Orbu propose ce service depuis plusieurs années à tous les enfants inscrits dans les écoles communales. Les repas sont servis dans des locaux répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueurs.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

<u>Photos des différents lieux de travail</u> :

Photo 1 : annexe de la mairie à Migliacciaru

Photo 1 : école maternelle de Capanella

Photo 2 : école élémentaire de Prunelli Di Fium'orbu (Abazzia)

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 3 : Description des postes

Pour chaque unité de travail, des situations dangereuses ont été listé afin d'aider aux entretiens individuels.

Tableau 5 : Situations dangereuses des agents administratifs

	Situations dangereuses
<u>Unité de travail</u> : agents administratifs	*Travail sur écran*
	Utilisation de photocopieurs/imprimantes
	Manipulation de cartouches toner
	Manipulation d'objet en hauteur
	Utilisation de chaise
	Utilisation du téléphone
	Agression verbale/physique
	Proximité câbles électriques
	Chute de hauteur
	Chute de plain-pied
	Ambiance lumineuse
	Ambiance thermique
	Incendie
	Contraintes organisationnelles
	Harcèlement, stress…
	Hygiène, risque biologique/sanitaire

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Tableau 6 : Situations dangereuses des agents techniques

	Situations dangereuses
<u>Unité de travail</u> : agents techniques (espace public, espace vert, voirie…)	*Manutention manuelle de charge*
	Manutention de végétaux (épines…)
	Utilisation de tondeuse manuelle/autoportée
	Nettoyage et débourrage de la tondeuse
	Utilisation de débroussailleuse
	Utilisation de taille haie
	Utilisation de tronçonneuse
	Utilisation de souffleur, aspirateur de feuilles
	Bruit
	Incendie
	Remplissage des machines en carburant
	Chute de plain-pied
	Chute de hauteur (montée et descente des cabines d'engin, échelle…)
	Chute d'objet ou effondrement
	Conduite engin voie publique
	Proximité voie de circulation
	Chargement, déchargement de matériel des véhicules
	Nettoyage, balayage
	Utilisation de produits chimiques
	Contact avec des déchets (sanitaire, CMR…)
	Electricité
	Travail à proximité d'amiante
	Ambiance thermique
	Exposition aux fumées, poussières, odeurs…
	Hygiène, risque biologique/sanitaire

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Tableau 7 : Situations dangereuses des agents des écoles

	Situations dangereuses
<u>Unité de travail</u> : agents des écoles (ATSEM, cuisine)	*Manutention*
	Travail à proximité de source chaude
	Manipulation de couteaux
	Utilisation de produits chimiques
	Utilisation de matériels électriques
	Sanitaire (contamination)
	Nuisance sonore
	Charge mentale (surveillance des enfants, vigilance…)
	Position inconfortable (accroupissement)
	Epidémiologie
	Ambiance lumineuse
	Ambiance thermique
	Chute de plain-pied
	Incendie
	Agression verbale/physique, stress
	Hygiène, risque biologique/sanitaire

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 4 : Liste des familles de risques

Le tableau 8 décrit précisément les risques identifiés des salariés de Prunelli Di fium'orbu.

Tableau 8 : Liste des familles de risques

Risques identifiés	Précisions
Risques de chutes de plain-pied	Chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré
Risques de chutes de hauteur	Chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde-corps, échafaudage
Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objet	Objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur
Contraintes physiques	Vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge
Manipulations, contacts	Produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels
Risques routiers	Risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission
Conduite de véhicules	Engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds
Risques liés aux interventions sur la voirie	Heurte, proximité des voitures etc…
Risques liés aux machines et équipements de travail	Disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins
Risques liés au matériel	Quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements
Risques et nuisances liés aux bruits	Bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif
Risque incendie ou d'explosion	Moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles
Risques liés aux produits chimiques	Utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement
Risques liés aux émissions de polluants (fumées, gaz, poussières, odeurs…)	Fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs
Risques liés à l'amiante	Travail à proximité d'amiante
Risques liés à l'électricité	Electrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises
Risques liés à l'éclairage	Lumière artificielle, travail dans l'obscurité
Contraintes visuelles	Eblouissement, éclairage insuffisant, absence de lumière naturelle, écran, travail de précision, soudure
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud supérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage
Risques liés au manque de formation	Premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file
Contraintes organisationnelles	Travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail contrôlé en permanence, temps de travail fractionné
Risques liés aux comportements	Agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions
Risques psychosociaux	Harcèlement, stresse…
Risques sanitaires/biologiques	Epidémie, exposition à des maladies émergeantes

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 5 : Recherche des risques

L'identification des risques nécessitent la réalisation d'entretiens individuels pour connaître le ressenti des individus. La personne chargé de réalisée ces entretiens pourra s'appuyée sur la trame d'analyse des risques. Les données récoltées seront anonymes et ne pourront pas être retenues contre l'individu.

Remarque : certains postes auront fait l'objet d'observation visuelle afin de déterminer les situations dangereuse ou à risque.

L'analyse des risques a été effectuée par unité de travail, ainsi il est à distinguer :

- Le personnel administratif ;
- Le personnel technique ;
- Le personnel pour les écoles ;
- Le personnel pour l'ALSH (accueil des loisirs sans hébergement) ;
- Le personnel de la cantine.

Partie 6 : Analyse des risques professionnels par secteurs d'activités

L'identification des risques a été retranscrite à travers des trames d'analyse des risques. Cela permet de réunir sur un même document les risques pour chaque unité de travail et d'ainsi proposé un plan d'action (cf. partie 7) en fonction des priorités.

1. Personnel administratif

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Administration	Nombre d'agents : 11
Lieu de travail :	Mairie	
Poste occupé :	Agent administratif	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Descente aux archives --> utilisation d'un escalier dont une marche est dangereuse	5	2	10	Rampe	0,3	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Non				0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Non				0			
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Oui	Manipulation de documents confidentiels	6	1	6	Armoire fermée à clef	0,05	P3
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Non				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Non				0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Non				0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Non				0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Exposition aux poussières d'imprimante	6	2	12		0,3	P2
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0	Pare soleil amovible		
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0	Chauffage et climatisation		
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19, accueil du public	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique, plexiglas	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Accueil/réception	Nombre d'agents : 3
Lieu de travail :	Mairie	
	Agents administratifs - Cartes d'identité et passeports	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Sol glissant le matin, présence de tapis en relief.	3	2	6	Tapis antidérapant; aménagement des horaires	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Non				0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Non				0			
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Non				0			
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Oui	Déplacement chez des particuliers pour récupérer des documents. Voiture personnelle utilisée.	3	2	6		0,05	P3
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Oui	Déplacement pour aller chercher le courrier.	5	2	10		0,05	P3
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Oui	Bruit permanent tout au long de la journée.	6	2	12		0,05	P3
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Non				0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Oui	Utilisation de produits d'entretiens chimique pour nettoyer les bureaux et le comptoire	5	2	10		0,3	P2
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Non				0			
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de lumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Oui	Ebléouissement le matin par le soleil	6	1	6	Rideau semi-ocultant et ocultant	0,05	P3
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0			
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19, accueil du public	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique, plexiglas	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non	Aucune formation à jour			0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Comptabilité	Nombre d'agents : 1
Lieu de travail :	Mairie	
Poste occupé :	Comptable	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Sol mouillé le matin Coactivité	5	2	10	Moyen de nettoyage utilisant peu d'eau	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Non				0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Non				0			
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Oui	Manipulation de documents confidentiels	6	1	6	Armoire fermée à clef	0,05	P3
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Non				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Non				0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Non				0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Non				0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0	Lumière naturelle + artificielle		
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Exposition aux poussières d'imprimante	6	2	12		0,3	P2
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0	Pare soleil amovible		
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0	Chauffage et climatisation		
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique, plexiglas	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Scolaire administratif	Nombre d'agents : 1
Lieu de travail :	Mairie	
Poste occupé :	Agent responsable des établissements scolaire de la commune	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Non				0			
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Non				0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Oui	Objets en hauteur dans les locaux de l'ALSH	5	1	5		0,3	P3
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Oui	Port d'objets	3	2	6		0,3	P3
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Non				0			
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Oui	Déplacement en voiture pour le travail	6	2	12		0,05	P3
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Oui	Encadrement lors des sorties scolaires	3	2	6	Vêtement de haute visibilité	0,05	P3
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0	Bureau ergonomique Ecran réglable		
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Oui	Travail dans la cantine, bruit de fond important	3	2	6		0,05	P3
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Non				0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Oui	Utilisation de produit de nettoyage contenant des agents chimiques	3	2	6		0,3	P3
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0	Lumière naturelle + artificielle		
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Exposition aux poussières d'imprimante	6	2	12		0,3	P2
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0	Chauffage et climatisation		
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Travail avec des enfants en période de Covid-19, enfants sans masque, accueil de public	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique, plexiglas	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Oui	Possède la formation premier secours mais n'est pas à jour			0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Infrastructure/achat	Nombre d'agents : 1
Lieu de travail :	Mairie	
Poste occupé :	Responsable achat	

Nature du risque	Concern	iption succinte de l'activité ou de la tâche conc	Fréquence	Gravité	RI	sure de prévention/protection exista	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Intervention en extérieur	5	2	10		0,3	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Non				0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Oui	Manipulation de dossier entre les archives et les bureaux	4	2	8		0,05	P3
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Non				0			
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Oui	Utilisation d'un véhicule pour se rendre en mission	5	2	10	Entretien des véhicules Respect du code de la route	0,3	P3
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Non				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Non				0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Oui	Chute de plain pied			0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Non				0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Oui	Lumière naturelle + artificielle	6	1	6	Rideau contre l'éblouissement	0,05	P3
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Exposition aux poussières d'imprimante	6	2	12		0,3	P2
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0	Chauffage et climatisation		
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique, plexiglas	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

2. Personnel technique

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Service technique	Nombre d'agents : 3
Lieu de travail :	Prunelli-di-Fiumorbu	
Poste occupé :	Agent technique polyvalents	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Sol mouillé, déformé	5	3	15	EPI	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Oui	Utilisation de la nacelle et d'échelle	5	4	20	EPI, harnais	0,3	P2
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Oui	Objets lourds stockés en hauteur sur les étagères	5	2	10		0,7	P2
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Oui	Port de charge	6	3	18	Porte charge	0,3	P2
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Oui	Manipulation de désherbant	2	3	6	EPI	0,05	P3
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Oui	Engins, camionnette	6	3	18	Engin sécurisé et en bon état	0,05	P3
Risques liés aux interventions sur la voirie	Oui				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Oui	EPI manquant			0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Oui	Bruit des engins, des machines	6	3	18	EPI	0,3	P2
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles					0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Oui	Cable electrique non répertorié	2	4	8	Pas de travail sous tension, arrêt de chantier en cas de découverte	0,05	P3
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)					0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Oui	Stockage de produits chimiques	6	3	18		1	P1
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui		3	2	6	EPI	0,3	P3
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Oui	Soudure	5	3	15	Casque de soudure	0,05	P3
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0			
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Oui	Manipulation d'amiante	1	2	2	EPI, arrêt du chantier	0,05	P3
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file					0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Service technique	Nombre d'agents : 1
Lieu de travail :	Prunelli-di-Fiumorbu	
Poste occupé :	Agent technique, spécialité assainissement	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Sol glissant	6	2	12	EPI	0,3	P2
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Oui	Utilisation de nacelle, et d'échelles	4	3	12	Equipements sécurisés	0,05	P3
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Oui	Soulevement des paniers	6	2	12	Utilisation d'un treuil et d'un palant	0,05	P3
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Non				0			
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Oui	Conduite de la nacelle et du tracteur	4	2	8	CACES	0,05	P3
Risques liés aux interventions sur la voirie	Oui				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Non				0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Oui	Risque d'electrocution	6	4	24	Garde corps	0,05	P3
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)					0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Oui	Utilisation de produits chimiques (désherbants, anti fourmis...)	4	2	8	Gants	0,3	P3
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Risque de noyade en milieu aquatique	6	4	24		0,7	P1
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0			
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public								
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file		CACES			0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Service technique	Nombre d'agents : 1
Lieu de travail :	Prunelli-di-Fiumorbu	
Poste occupé :	Agent technique spécialité électricien	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Intervention sur des sols avec cable au sol parfois	6	2	12	Eclairage, EPI	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Oui	Utilisation d'échelle, de la nacelle	5	3	15	Port d'un harnais	0,3	P2
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Oui	Objets stockés en hauteur dans l'entrepot	6	2	12		0,05	P3
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Oui	Port de charge	5	3	15	Bonne posture	0,3	P2
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Non				0			
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non	Véhicule en bon état			0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Oui	Utilisation de la nacelle	4	3	12	Nacelle sécurisée et vérifiée	0,05	P3
Risques liés aux interventions sur la voirie	Oui				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Oui	Gants isolants usés Casque usé Tapis isolant disparu	6	3	18		0,3	P2

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Oui	Travail à proximité d'engins	5	3	15	EPI	0,05	P3
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Oui	Risque de court circuit provoquant un incendie	5	3	15	EPI	0,05	P3
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Oui		6	4	24	Travail sans tension, EPI	0,05	P3
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)					0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Oui	Utilisation de produits chimiques (anti fourmi, antiguêpes etc...)	5	3	15	EPI	0,3	P2
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Oui	Travail sans éclairage	4	2	8	Utilisation d'éclairage d'appoint	0,05	P3
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Travail à proximité d'engins	2	1	2	Système d'échappement des engins	0,05	P3
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Oui	Soudure	3	1	3	Casque de soudure		
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0			
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Oui	Travail sur matériaux amiantés	2	2	4	EPI, arrêt du chantier	0,3	P3
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Exposition au Covid-19	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

3. Personnel des écoles (Atsem, animateurs ALSH, et agents de service)

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Ecole de Campanella	Nombre d'agents : 8
Lieu de travail :		
Poste occupé :	Atsem	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Sol qui glisse, notamment dans les sanitaires	6	3	18	Sol antidérapant, chassures adaptées	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Oui	Utilisation d'un escabot 5 marches	3	3	9	Escabot sécurisé	0,05	P3
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Oui	Table à la hauteur des enfants donc position inconfortable, port des enfants parfois	6	3	18		0,7	P1
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Oui	Utilisation de produits ménagers, manipulation de produits biologiques (vomi, matières fécales etc)	6	2	12	Gants	0,05	P3
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Non				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Non				0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Oui	Un arrêt de 3 semaines dû à une chute			0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Non				0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Non				0			
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Non				0			
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Travail avec des enfants en période de Covid-19, enfants sans masque	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydroalcoolique	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :		Nombre d'agents : 6
Lieu de travail :	Ecole élementaire	
Poste occupé :	Animateur	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui	Déplacement dans la cour et dans les toilettes dont le sol est defectueux	6	3	18	Autocollant antiflissant	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Oui	Utilisation de chaise comme marche pied pour atteindre des objets en hauteur	5	3	15		0,7	P1
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Non				0			
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Oui	Utilisation de produits ménagers	6	2	12	Gants à disposition	0,05	P3
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Non				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Non				0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Non				0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Non				0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Oui	Exposition aux fumées des feux réalisés par les agents techniques de la commune, dont le local se trouve à proximité	3	1	3		1	P3
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Oui	Travail en été dans le reefectoire de la cantine sous haute chaleur	3	1	3		0,7	P3
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Travail avec des enfants en période de Covid-19, enfants sans masque	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :	Cantine	Nombre d'agents : 4
Lieu de travail :	Cantine de la commune	
Poste occupé :	Agent de service	

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré	Oui		6	3	18	Sol antiglissant, chassures adaptées	0,05	P3
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage	Non				0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur	Non				0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge	Non				0			
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels	Oui	Utilisation de produits ménagers	6	2	12	Gants à disposition, blousse	0,05	P3
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission	Non				0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds	Non				0			
Risques liés aux interventions sur la voirie	Non				0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins	Non				0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif	Oui	Exposition au bruit des enfants dans la même pièce	6	2	12	Isolation phonique	0,3	P2
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles	Non				0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises	Non				0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)	Non				0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement	Non				0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité	Non				0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs	Non				0			
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure	Non				0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage	Oui	Pièce très chaude en été car pas de climatisation et mauvaise isolation	3	1	3		1	P3
Risque amiante : travail à proximité d'amiante	Non				0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions	Non				0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné	Non				0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...	Non				0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public	Oui	Travail avec des enfants en période de Covid-19, enfants sans masque	6	4	24	Port du masque, gestes barrières, gel hydro alcoolique	0,05	P3
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file	Non				0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 7 : Plan d'action et proposition d'amélioration

1. Personnel administratif

Il n'y a pas de risque très grave pour le personnel administratif, néanmoins, il est nécessaire de prendre en compte :

- L'emplacement des imprimantes dans les bureaux qui exposent le personnel aux poussières d'imprimante. Pour cela il faut aérer la pièce lorsque l'on change les cartouches d'encre et mettre si possible les imprimantes le plus loin du personnel ;
- La nécessité de mettre à disposition des gants pour les agents qui nettoient eux-mêmes leur espace de travail pour éviter d'être en contact direct avec des produits chimiques ;
- Le petit relief présent sur la quatrième marche (en partant du bas) sur l'escalier descendant aux archives, qui nécessite un rabotage car il est source de nombreux incidents ;
- La fatigue visuelle dû aux écrans d'ordinateurs, pour cela il serait préférable de faire installer des filtres pour ceux qui le souhaitent ;
- Avec la pandémie du covid-19, le personnel est soumis au risque biologique. Tout le personnel est concerné. Cependant dès le début de la pandémie des moyens de protection ont été mis en place, notamment la distribution de masques chirurgicaux, la mise à disposition de gel hydro alcoolique, et la mise en place de plexiglass pour les postes recevant du public. De plus lors du confinement, le recours au télétravail a largement été utilisé lorsque cela été possible. Ces dispositifs doivent toujours être disponibles et fonctionnels.
- La nécessité de réaliser des formations (SST, premier secours etc.).

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

2. Personnel technique

Il est nécessaire de prendre en compte les risques de priorité 1 à savoir :

- Le risque chimique concernant le stockage de produits chimiques, il faut réorganiser le stockage en séparant les bases des acides, et en stockant le tout sur des bacs de rétentions et une armoire sécurisée ;
- Le risque de noyade, pour cela l'agent ne devra jamais travailler seul. **Aucun agent ne doit travailler seul, sauf s'il possède un dispositif de surveillance.**

Ensuite, il faut prendre en compte les priorités 2 et 3 :

- Le risque de chute de hauteur, lors de l'utilisation de la nacelle ou d'échelle il est important de vérifier l'état du matériel, et de respecter les charges ;
- Le risque lié au port de charge lourde, qui pourrait entrainer à long terme des troubles musculosquelettiques. Ainsi, il est proposé d'utiliser le plus souvent possible des systèmes de port de charge (type transpalette etc.) et de participer à une formation geste et posture pour éviter les mauvaises positions ;
- L'emménagement des lieux de stockages, en disposant les objets à porter d'homme ou en bas d'étagère ;
- Le manque d'EPI neufs, il serait intéressant de réaliser un inventaire des EPI disponibles pour passer une commande lorsqu'il y en a presque plus afin d'éviter la rupture.

De nombreuses formations seraient utiles, notamment les suivantes :

- Formation phytosanitaire ;
- Formation sensibilisation risque amiante ;
- Formation geste et posture ;
- Formation extincteur ;
- Formation SST.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

3. Personnel des écoles (Atsem, animateurs ALSH, et agents de service)

Il est nécessaire de prendre en compte les risques de priorité 1 à savoir :

- Le risque de trouble musculo squelettique pour les Atsem, car leurs positions de travail sont difficiles (position courbée pour être au niveau des enfants, etc.). Il faut ainsi réaliser une formation « gestes et postures » afin d'éviter des troubles musculosquelettiques ;
- Le risque de chute de hauteur pour les animateurs de l'ALSH, car ils utilisent des chaises à défaut d'avoir un escabeau. Il est donc impératif d'en acheter un.

Ensuite il faut prendre en compte les priorités 2 et 3 :

- Le manque d'équipement de protection (lunettes et blousses) pour le personnel de l'ALSH et le manque de gant long (qui remontent le long des bras) pour le personnel Atsem ;
- Le bruit dans la salle de restauration, qui malgré des moyens de réduction reste trop fort. Il faudrait cloisonner la pièce pour diminuer la résonnance.
- L'absence de formation sécurité du personnel.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 8 : Les conseils

1. Aménagement du bureau

Quelques conseils :

- Éclairage naturel : privilégier l'éclairage naturel un maximum avec l'utilisation de baies vitrées, d'autre part l'éclairage zénithal est à limiter voire à bannir.
- Répartition des espaces et des bureaux : il est nécessaire d'avoir un espace optimal par personne, il est donc important de calculer le ratio m²/personne, en général 10m² sont suffisant pour une personne, que le bureau soit collectif ou individuel.
- Communication avec les autres bureaux et services : prévoir des lieux d'échanges sans gêner l'activité d'autrui.
- Circulation aisée : nécessaire d'avoir des couloirs larges et pas trop longs (largeur>150cm)
- Chauffage/ ventilation : avoir un confort thermique en hiver, un chauffage ayant une bonne répartition de la chaleur, un bouton marche/arrêt par bureau. Ainsi qu'une température de 22±°C et une humidité comprise entre 40 et 70%. Concernant l'été une température intérieure de 24°C est conseillée.
- Ventilation optimale : une ventilation mécanique ou une ouverture des fenêtres est nécessaire pour un renouvellement de l'air.

Aménagement intérieur des bureaux :

- Accès large et passage suffisant : largeur suffisante pour accéder au bureau et aux éléments de rangements.
- Niveau de bruit acceptable : plafond acoustique absorbant, machines bruyantes à l'extérieur des bureaux.
- Mobilier adapté : plan de travail de dimensions suffisantes, en tenant comptes des variétés des taches, de la dimension des matériels et des évolutions (dimensions conseillées : profondeur de 80 cm et largeur de 120cm).

Implantations écrans et postes de travails :

- 7 recommandations à suivre pour une bonne implantation d'écrans :
  - Les écrans doivent être perpendiculaires aux fenêtres ;
  - Les opérateurs ne doivent pas recevoir la lumière du soleil sur l'écran ou dans les yeux ;
  - Éclairage direct : poste doit se situer entre les luminaires. Éclairage indirect : la source lumineuse doit être en aplomb ou à proximité immédiate du poste ;
  - Éclairement préconisé pour le plan de travail doit être compris entre 200 et 300 lx ;
  - Opérateur doit percevoir aucune source lumineuse dans un angle de 30°au niveau des yeux ;
  - Aucun reflet et aucune réverbération ne doit être susceptible de gêner l'utilisateur ;
  - Éclairements des documents doit être > à 200 lx.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Quelques moyens de prévention pour le travail sur ordinateur :

- Pauses visuelles : détacher le regard de l'écran et fixer un objet éloigné, suivi les arrêtes des murs et répéter ce geste quatre fois ;
- Cou : faire des mouvements amples des épaules avant et arrière, des mouvements de rotation de la tête en douceur ;
- Membres supérieurs : secouer les mains comme si elles étaient mouillées, laisser pendre les bras le long du corps pendant quelques secondes.

Pour une utilisation optimale de votre appareil il vous est conseillé de suivre cette démarche :

- Régler l'écran : intensité et contraste à un niveau confortable ;
- Affichage de fond clair conseillé ;
- Varier l'inclinaison de l'écran pour échapper aux reflets de la lumière des stores et des rideaux pour la protection des reflets ;
- Travaillez détendu ;
- Soignez votre vue et consultez un médecin en cas de problèmes.

10 conseils pour réaliser un poste de travail idéal (Fig. 2) :

- Hauteur du siège : pied plat au sol, genou droit et qui forment un angle de 90° (si besoin repose pieds) ;
- Hauteur du bureau : au niveau des coudes alors que la position assise est décontractée ;
- Faire reposer les bras sur le bureau ou des appuis bras ;
- Faire basculer le dossier du siège vers l'arrière de 2 cm pour assurer un bon soutien ;
- Hauteur de l'écran : écran positionné juste en dessous du niveau des yeux (si besoin ordinateur portable ou rehausseur de tablette) ;
- Distance à l'écran : une longueur de bras au minimum ;
- Disposer les documents en alignement avec l'écran sur un plan légèrement incliné pour assurer une bonne lecture sans avoir à courber le cou (si besoin aide d'un support de documents) ;
- Souris positionnée droit devant l'épaule ;
- Éviter de devoir tendre les bras pour attraper la souris ;
- Utiliser un grand tapis de souris isolant du froid pour améliorer votre confort, ainsi le curseur de la souris se déplace en souplesse sur l'écran quel que soit le type de bureau pour maintenir la chaleur de la main ;
- Adoptez plusieurs écrans si vous travaillez régulièrement en utilisant deux applications en simultanées, l'écran le plus utilisé sera placé droit devant vous.

Le schéma ci-dessous reprend l'ensemble des éléments cités ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

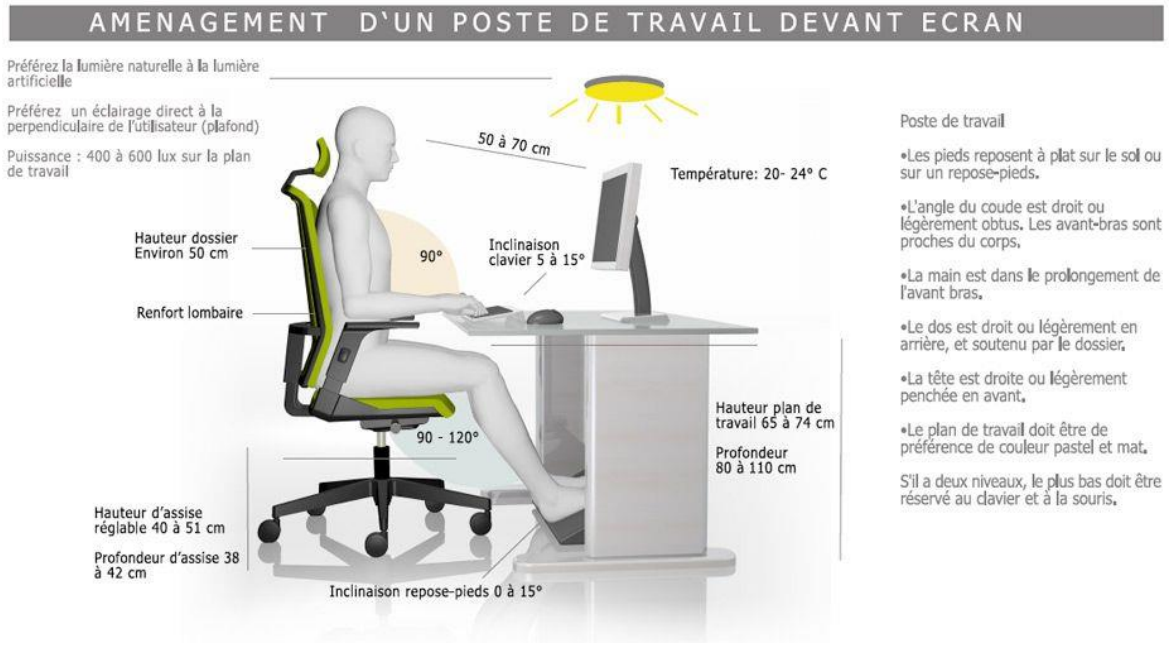

Figure 2. Aménagement d'un poste de Travail

2. Risque de chutes d'objets

Le risque d'effondrements et de chutes d'objets peut être présent dans toutes les entreprises. C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant d'un étage supérieur ou de l'effondrement d'un matériau. La cause de ce risque est multifactorielle

Moyens de prévention envisageable

- Humain :
  - Respect des règles de stockage ;
  - Sensibilisation du personnel à la propreté et au rangement.
- Organisationnel :
  - Affichage des zones de stockage ;
  - Affichage de la charge maximale admissible et la limitation des hauteurs de stockage ;
  - Organisation du stockage (ordre, propreté, rangement, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés).
- Technique :
  - Limitation des accès aux zones de stockage ;
  - Éclairage suffisant ;
  - Protection contre les chutes des objets.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

3. Risque de chutes de plain-pied

Par définition, la chute de plain-pied est un accident au cours duquel la victime a été déséquilibrée, sans pour autant effectuer un travail en hauteur.

Maitrise et moyens de prévention du risque (Fig. 3) :

- Prévoir in revêtement de sol antidérapant, et des systèmes d'évacuation des eaux tels que les sols restent secs ;
- Réduire les déplacements, organiser le temps de travail pour que les déplacements indispensables se fassent sans précipitations ;
- Identifier les itinéraires adoptés par les travailleurs et les aménager, supprimer ou atténuer les points critiques, améliorer l'éclairage, délimiter et signaler les zones à accès limitées ;
- Dégager les passages, éviter les sols encombrés, des accès faciles à l'ensemble des bureaux ;
- Nettoyer les sols, les entretenir ;
- Organiser une visite de l'entreprise pour les nouveaux embauchés, leur présenter le plan de circulation, leur présenter le plan de circulation, leur montrer les issus de secours et les chemins d'accès aux locaux de travail, les sensibiliser au risque.

Figure 3. Contre le risque de chute

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

4. Risque de chutes de hauteurs

La chute de hauteur constitue la deuxième cause d'accidents mortels au travail, après les accidents de trajets. La chute de hauteur est consécutive à un déséquilibre d'une personne travaillant au-dessus du sol, à proximité d'un trou ou bien d'une fosse et qui entraine un impact violent du corps avec le sol.

Pour écarter le risque :

- Utiliser du matériel de qualité ;
- Utiliser une échelle stable avec des pieds en caoutchouc solides, avec un revêtement antidérapant sur les marches ;
- Vérifier périodiquement les moyens d'accès en hauteur.

5. Risque de manutention manuelle

La manutention désigne le transport ou le soutien d'une charge qui nécessite un effort physique d'une ou de plusieurs personnes. Cet effort peut être fourni pour lever, poser, pousser, tirer, porter ou déplacer la charge. En raison des conditions dans lesquelles elle s'effectue, la manutention peut comporter des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Faire de la manutention, c'est donc ajouter une charge à son corps et la déplacer.

On distingue ainsi deux phases de manutention :

- La prise de la charge ;
- Le déplacement de la charge jusqu'à sa destination.

Chacune de ces phases comporte des enjeux et des risques différents.

Pour éviter ce risque il vous suffit simplement de demander de l'aide à l'un de vos collègues pour les charges lourdes et encombrantes telles que des classeurs ou certains dossiers. Cependant l'utilisation d'un matériel adapté est préconisée. Il est également important de soulever en utilisant ses jambes afin de garder le dos droit, comme le schéma ci-dessous le démontre.

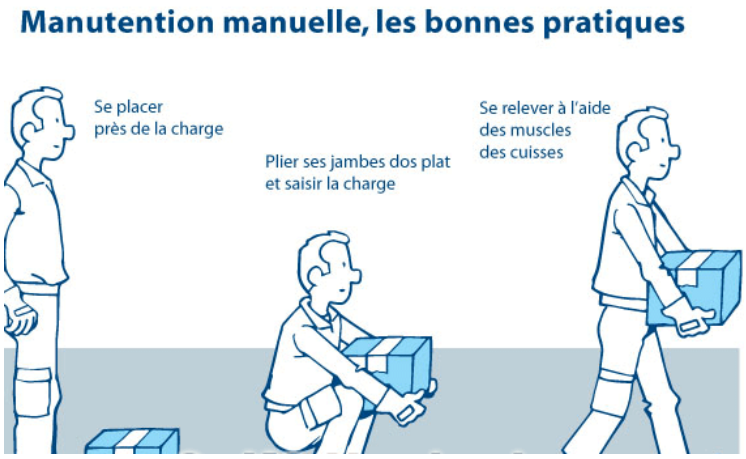

Figure 5. Les bonnes pratiques dans la manutention.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

6. Risque Covid-19

Pour limiter la transmission du virus, il est nécessaire d'adopter les conduites suivantes (Fig. 6) :

- Appliquer les mesures barrières :
  - Se laver régulièrement les mains ;
  - Tousser et éternuer dans son coude ;
  - Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
  - Rester à 1 mètre des autres
  - Ne pas serrer les mains ou embrasser ;
  - Porter un masque.
- Identifier les premiers signes rapidement :
  - Fièvre ;
  - Toux, mal de gorge, nez qui coule ;
  - Fatigue intense inexpliquée ;
  - Douleurs musculaires ;
  - Maux de tête inhabituels ;
  - Perte de l'odorat et du goût ;
  - Diarrhée.

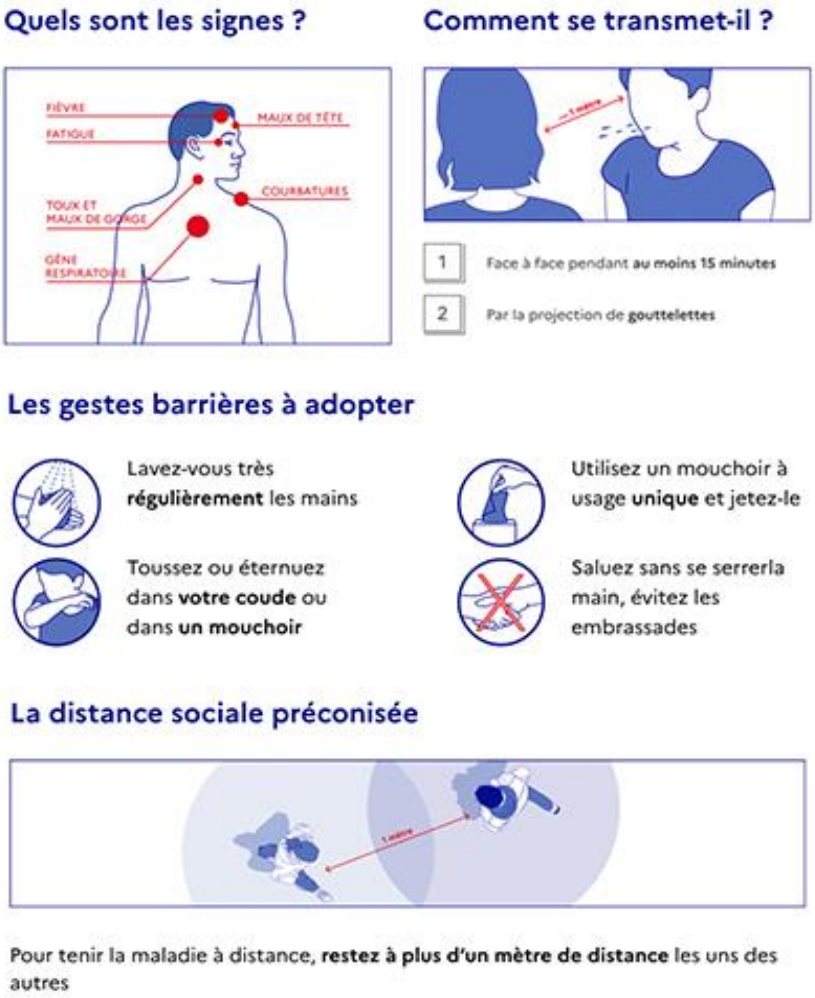

Figure 6. Les bonnes pratiques de la Covid-19

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

7. Risque chimique

Omniprésents, les produits chimiques passent parfois encore inaperçus sur les lieux de travail. Le risque chimique est défini comme tout autre risque comme l'exposition à un danger.

Le danger représenté par un produit chimique peut conduire à un effet immédiat : brûlure, irritation, maux de tête ou à un effet différé : eczéma, affection des poumons, voire un cancer.

Pour se protéger il faut porter les EPI mis à disposition et bien connaitre l'étiquetage des produits, comme ci-dessous (Fig. 7) :

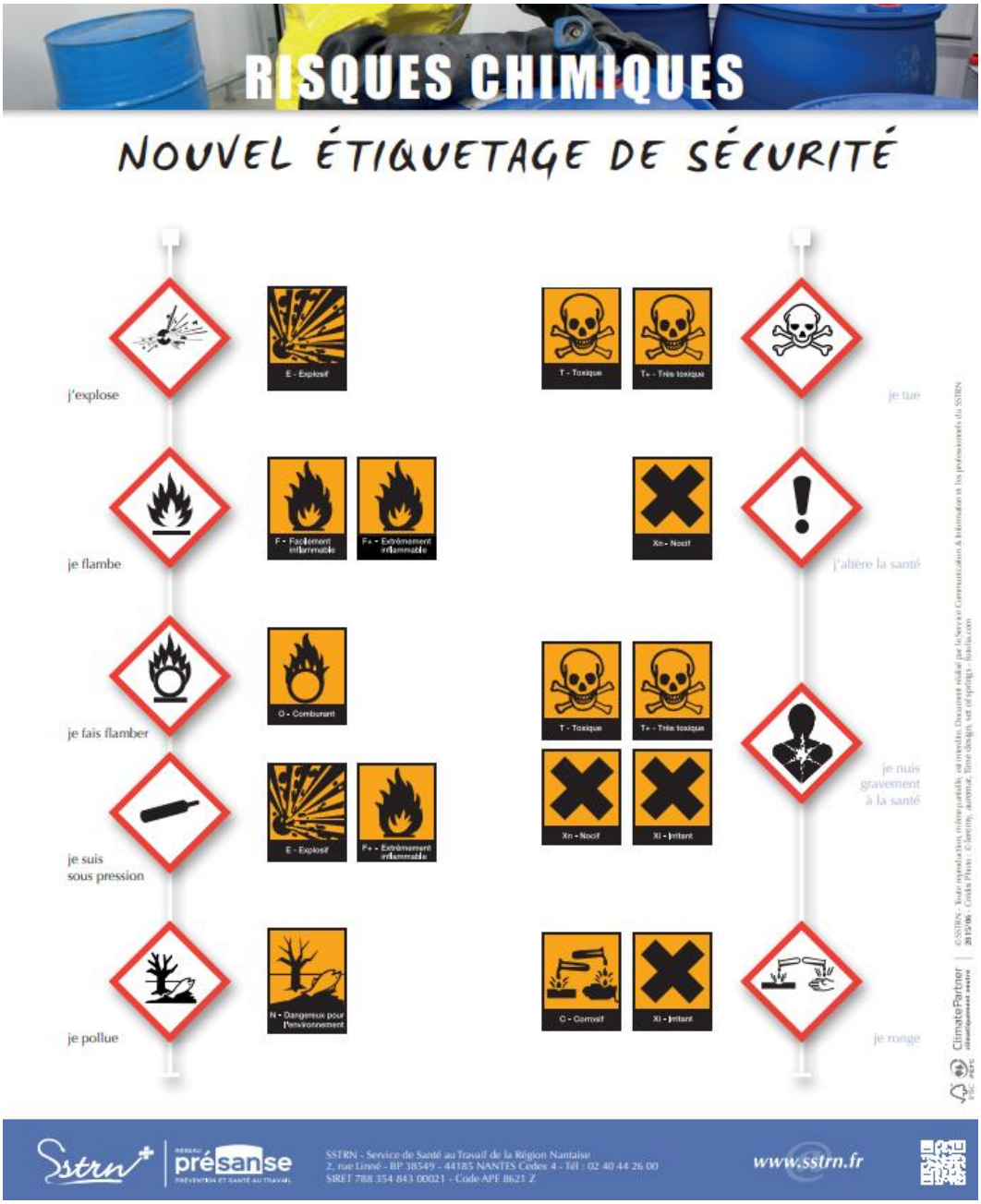

Figure 7. Les pictogrammes dans le risque chimique

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 9 : Numéros utiles

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Psychologue : Celine Heylbroeck, à Ghisonaccia, tél 06 34 68 57 42
- Centre antipoison tél 04 91 75 25 25

Partie 10 : Mise à jour du Document Unique

Le document unique est mis à jour :

- Au moins une fois par an ;
- En cas de décision d'aménagement important entraînant une modification des conditions d'hygiène et de sécurité ou des conditions de travail ;
- Apparition de nouveaux risques.

Date	Conditions de modifications	Version

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Partie 11 : Table des figures

Tableau 1 : Cotation des fréquences et des gravités 5
Tableau 2 : Tableau d'analyse des risques 5
Tableau 3 : Valeur du niveau de maitrise 6
Tableau 4 : Niveau de risque résiduel et priorité 6
Tableau 5 : Situations dangereuses des agents administratifs 10
Tableau 6 : Situations dangereuses des agents techniques 11
Tableau 7 : Situations dangereuses des agents des écoles 12
Tableau 8 : Liste des familles de risques 13

Figure 1 : Cartographie de la commune de Prunelli Di Fium'orbu 7

Photo 1 : annexe de la mairie 9
Photo 2 : école maternelle de Campanella 9
Photo 3 : école élémentaire 9

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail :		Nombre d'agents :
Lieu de travail :		
Poste occupé :		

Nature du risque	Concerné	Description succinte de l'activité ou de la tâche concernée	Fréquence	Gravité	RI	Mesure de prévention/protection existant	M	RR
Risques de chutes de plain-pied : chute liée au sol glissant, défectueux, câbles au sol, passage étroit ou encombré					0			
Risques de chutes de hauteur : chute de zone tel qu'un escalier, l'absence de garde corps, échafaudage					0			
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, empilement instable, étagère non fixée au mur					0			
Contraintes physiques : vibration mécanique transmise aux mains et aux bras (outils), vibrations mécanique transmise à l'ensemble du corps (engin), postures pénibles, positions forcées des articulations, gestes répétitifs, travail à genou ou accroupi, manutention manuelle de charge					0			
Manipulations, contacts : produits ou déchets CMR, toxiques, dangereux, produits biologiques, produits alimentaires, bois, documents confidentiels					0			
Risques routiers : risque d'accident de transport lié au déplacement pour une mission					0			
Conduite de véhicules : engins de chantier, chariot élévateur, transport de moins de 8 personnes, poids lourds					0			
Risques liés aux interventions sur la voirie					0			
Risques liés aux équipements de travail : disposition de l'écran dans l'espace de travail, luminosité sur écran, matériel de coupe, outils, engins					0			
Risques liés au matériel : quel est le matériel utilisé ? Etat du matériel, contrôle du matériel, EPI, Vêtements					0			

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-2-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Bruit : bruit ambiant, occasionnel, bruit de fond continu, bruit fort et agressif					0			
Risques incendie : moyen d'extinction défaillant ou absent, issus de secours encombrée, consignes incendie, plan d'évacuation et exercices, stockage des matières combustibles					0			
Risques liés à l'électricité : électrisation, câbles nus sous tension, coffret électrique, multiprises					0			
Accient - presque accident : vous êtes vous fait mal dans le cadre de votre travail (circonstance, avec ou sans arrêt)					0			
Risques chimiques : utilisation et stockage de produits dangereux, exposition à des gaz d'échappement					0			
Ambiance lumineuse : lumière artificielle, travail dans l'obscurité					0			
Travail en espace exposé : fumée, poussières, gaz, vapeurs, odeurs					0			
Contraintes visuelles : éblouissement, éclairage insuffisant, absence de liumière naturelle, écran, travail de précision, soudure					0			
Ambiance thermique : travail au froid inférieur à 10°C, travail température ambiante, travail au chaud spérieur à 30°C, travail extérieur, courant d'air, vêtements, climatisation, chauffage					0			
Risque amiante : travail à proximité d'amiante					0			
Risques comportementaux : agressions verbales et/ou physique, gestion de conflits, population difficile, addictions					0			
Contraintes organisationnelles : travail sans limite horaire, présence imposée, travail isolé, travail controlé en permanence, temps de travail fractionné					0			
Risques psychosociaux : harcèlement, stresse...					0			
Risque biologique : travail dans un espace fermé, contact avec du public					0			
Formations : premier secours, SST, CACES, formations extincteurs, guide file, serre file					0			